

(Texte)

\* QUÉBEC—INCENDIE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Question n° 2150—**M. Marcoux:**

1. Un feu a-t-il eu lieu, à Québec, le 3 septembre 1964 dans l'ancien édifice des Postes, maintenant occupé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, rue Henderson?

2. Des employés de ce ministère ont-ils été hospitalisés pour avoir été incommodés par la fumée?

3. Ledit édifice est-il à l'épreuve du feu?

4. Le nombre de sorties de secours est-il suffisant et conforme aux réglementations des ministères fédéral et provincial des Travaux publics? Dans la négative, le ministre des Travaux publics prendra-t-il les dispositions nécessaires pour corriger ces dangereuses anomalies?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, la réponse à la 1<sup>re</sup> question est: oui; la réponse à la 2<sup>e</sup> question est: oui; la réponse à la 3<sup>e</sup> question est: non.

A la 4<sup>e</sup> question, nous répondons ceci: au moment de l'incendie, le nombre des sorties était conforme aux normes fédérales, mais celles-ci n'étaient pas reliées par un passage aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages. Le ministère des Travaux publics est en train de rectifier cette lacune, et comme mesure de précaution additionnelle, construira un escalier de sauvetage extérieur pour assurer la sécurité des occupants de l'immeuble.

(Traduction)

IMMIGRANTS D'ALGÉRIE

Question n° 2207—**M. Laprise:**

1. Combien de familles algériennes se sont établies sur des fermes a) au Québec, b) au Canada, au cours de 1963 et jusqu'à maintenant en 1964?

2. Combien d'Algériens ont occupé des emplois dans l'industrie ou les services a) au Québec, b) au Canada depuis 1963?

**M. Hubert Badanai (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** 1. Deux familles françaises rapatriées d'Algérie en France se sont établies dans des fermes, au Canada, en 1963, et il y en a eu deux autres, en 1964, jusqu'ici. Les quatre familles se sont fixées au Québec.

2. Ces renseignements ne sont pas disponibles.

COTISATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE VER-SÉES AU BÉNÉFICE DES PÊCHEURS

Question n° 2233—**M. Crouse:**

Le gouvernement envisage-t-il de modifier le règlement de l'assurance-chômage d'après lequel un pêcheur ne peut bénéficier de l'achat d'un timbre d'assurance-chômage pour son compte par un acheteur que pour les prises de poissons livrées à cet acheteur au cours d'une transaction de la main à la main?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Lorsque les pêcheurs n'ont pas réellement d'employeur, celui qui achète les prises doit se charger d'effectuer le paiement et

[M. Macdonald.]

d'inscrire les cotisations d'assurance-chômage en leur faveur, mais seulement lorsqu'il traite directement avec les pêcheurs.

Cette restriction est jugée indispensable en l'absence d'une véritable relation entre employeur et employé. Afin que l'acheteur puisse verser les cotisations voulues pour les pêcheurs qui travaillent à leur propre compte, il doit savoir quelles personnes ont participé effectivement à la prise, obtenir leurs noms et numéros d'assurance, s'assurer que personne d'autre n'agit comme employeur légitime à l'égard de cette prise et vérifier certains autres détails que stipule le règlement. Cela peut se faire seulement de façon appropriée lorsqu'un des pêcheurs qui a fait la prise la livre personnellement à l'acheteur. On ne croit pas qu'il soit possible de contrôler ce programme sans imposer cette restriction.

LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 2235—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Au 31 octobre 1964, quel était l'état financier de la Caisse d'assurance-chômage?

2. Quelles sont ses perspectives d'avenir?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** 1. Le 31 octobre 1964, la Caisse d'assurance-chômage accusait un solde créditeur de \$56,750,970.82.

2. On prévoit que les cotisations à la Caisse d'assurance-chômage continueront à améliorer l'état financier de la Caisse jusqu'en décembre 1964. A partir de janvier 1965, et durant la période des réclamations nombreuses, on prévoit que les sorties de fonds de la Caisse dépasseront ses recettes.

BUREAU DE POSTE DE KINCARDINE (ONT.)

Question n° 2238—**M. Loney:**

1. A-t-on demandé des soumissions d'entrepreneurs compétents pour peindre le bureau de poste de Kincardine (Ont.) et, dans le cas de l'affirmative, quels sont ceux qui ont présenté des soumissions et à quelles dates l'ont-ils fait?

2. Quels sont les noms, les adresses et les prix indiqués des personnes qui ont présenté des soumissions?

3. Quel est le nom de l'adjudicataire?

4. A quelle date les travaux devaient-ils commencer?

5. L'adjudicataire a-t-il commencé les travaux à cette date?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** 1. Un appel d'offres a été lancé le 3 septembre 1964 au moyen d'un avis public affiché dans le vestibule du bureau de poste.

2. On a reçu une soumission, de la part de *Wessels Painting & Decorating*, Kincardine (Ont.), \$893.

3. *Wessels Painting & Decorating*.

4. Aucune date précise n'avait été indiquée à ce sujet.